

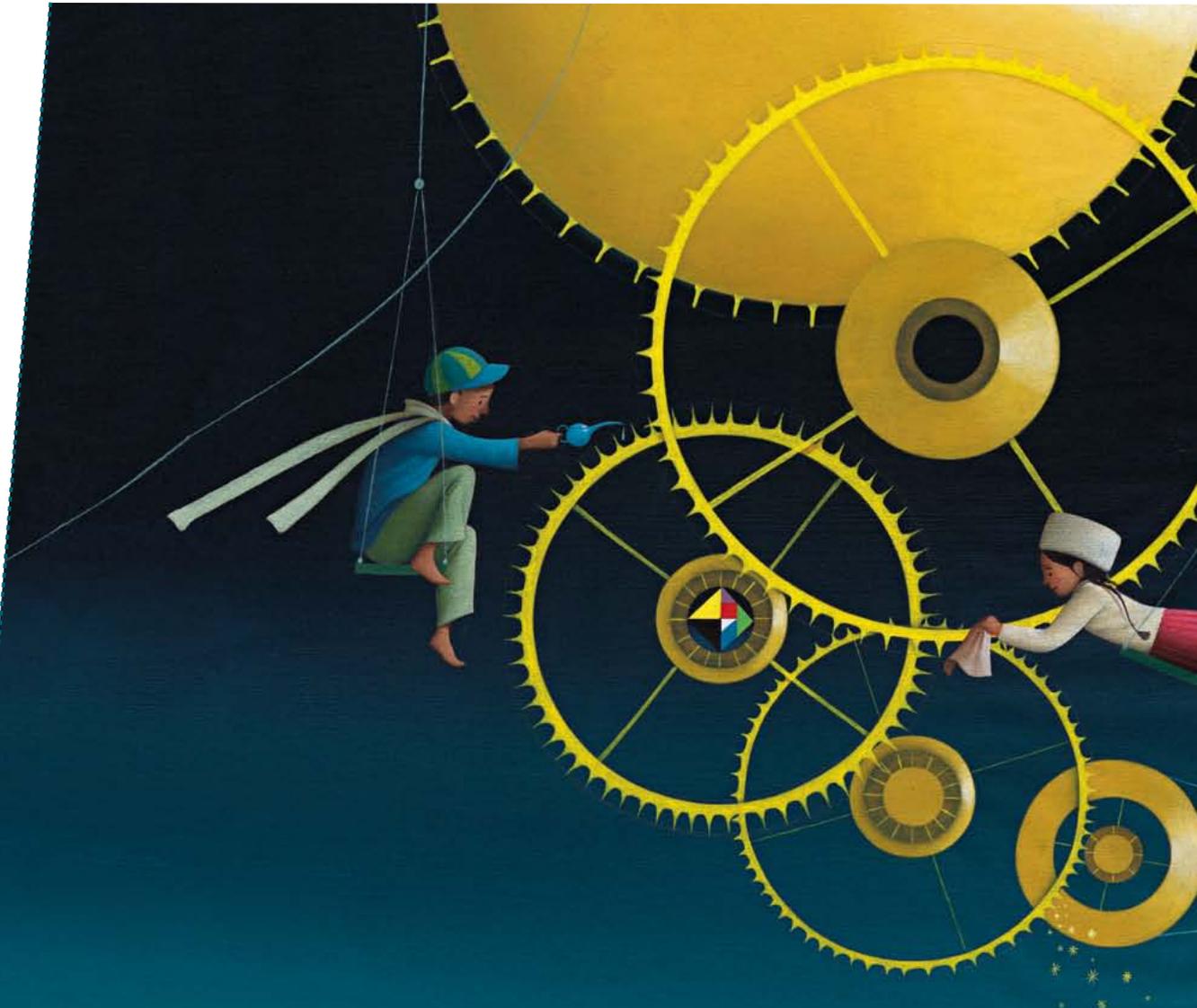


Accélérer les progrès dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants

Ankara, 27-28 novembre 2012

Rapport final de la conférence

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



T.C.
Aile ve
Sosyal Politikalar
Bakanlığı



Accélérer les progrès dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants

27-28 novembre 2012, Ankara

Rapport final de la conférence

I. Résumé.....	5
II. Introduction	7
III. Stratégies nationales intégrées de lutte contre la violence à l'encontre des enfants	9
IV. Coordination et coopération nationales et internationales.....	12
V. Prévention et détection précoce	14
VI. Obligations de signalement	16
VII. Châtiments corporels	19
VIII. Recherche et données	21
IX. Société civile.....	22
X. Participation des enfants.....	24
XI. Conclusion	26
Annexe 1 – Programme	29
Annexe 2 – Liste des participants.....	33



1. Résumé

Le présent rapport¹ résume les principales questions examinées lors de la Conférence européenne intitulée « Accélérer les progrès dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants », qui s'est tenue à Ankara les 27 et 28 novembre 2012. La conférence était organisée par le Conseil de l'Europe, UNICEF Turquie et le Gouvernement turc, en collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) sur la violence à l'encontre des enfants. La conférence, qui s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par les Nations Unies² et le Conseil de l'Europe³ pour éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, visait un triple objectif.

Premièrement, elle représentait l'occasion de faire le bilan de la situation relative à la violence à l'encontre des enfants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement en Turquie, en tant que pays hôte de la conférence. Elle permettrait également de faire le point sur l'élaboration de stratégies nationales intégrées, et d'accélérer les progrès.

Deuxièmement, ce bilan a également eu un rôle important dans le cadre global des travaux des Nations Unies visant à prévenir et à éradiquer la violence à l'encontre des enfants. A cette fin, les résultats de l'enquête de 2011 sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, dirigée par la RSSG sur la violence à l'encontre des enfants et à laquelle 27 Etats membres du Conseil de l'Europe ont contribué, ont été présentés lors de la conférence. Le thème de la conférence se situait également dans la ligne de l'Observation générale n°13 du Comité des droits de l'enfant concernant le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, adoptée en avril 2011 eu égard à l'étendue et à l'intensité alarmantes de la violence exercée à l'encontre des enfants, et pour encourager le renforcement des mesures visant à mettre fin à cette violence. Sur le continent européen, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et des ONG internationales telles que Save the Children ont un rôle important dans la promotion et la coordination des mesures de protection des enfants contre la violence. La Conférence d'Ankara s'inscrit parmi les initiatives importantes prises au cours des dix dernières années pour intensifier l'échange de bonnes pratiques et approfondir la réflexion sur la manière de combattre la violence à l'encontre des enfants en Europe.

1. Ce rapport a été rédigé par D^r Susanna Greijer, Institut universitaire européen, Florence.

2. Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 20 novembre 1989, article 19.

3. Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, 2012-2015, adoptée par le Comité des Ministres en février 2012.

Troisièmement, la conférence a permis au Gouvernement turc de présenter les mesures institutionnelles importantes prises par le pays pour protéger les enfants contre la violence et d'échanger des bonnes pratiques avec des pays comme la Suède et l'Estonie, qui ont déjà mis des stratégies intégrées en place. Des expériences de lutte contre la violence à l'encontre des enfants, résultant d'initiatives du gouvernement et de la société civile, ont également été partagées par plusieurs autres pays, tels que l'Italie, la Belgique, la Serbie et la Grèce⁴.

Les principaux points évoqués lors de la conférence étaient les suivants :

1. la nécessité d'adopter une stratégie nationale intégrée, reposant sur un ensemble de principes communs, pour accélérer les progrès dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants ;
2. la coordination et la coopération, tant sur le plan national qu'international, pour s'assurer de la mise en œuvre des stratégies nationales intégrées de prévention et de protection contre la violence subie par les enfants ;
3. la nécessité de mettre l'accent sur la prévention et de mettre en place des mécanismes de prévention et de détection précoce de la violence à l'encontre des enfants ;
4. la nécessité de s'assurer que le signalement des cas de violence à l'encontre des enfants devienne une obligation pour tous les professionnels travaillant avec des enfants et qu'une procédure de signalement claire existe ;
5. l'interdiction légale des châtiments corporels et le travail à entreprendre pour faire passer un message de tolérance zéro de ces pratiques dans tous les environnements ;
6. la nécessité impérieuse de réaliser des études et de collecter des données sur la violence à l'encontre des enfants pour mieux comprendre l'ampleur de ce problème et renforcer les capacités pour trouver des solutions appropriées ;
7. le rôle fondamental de la société civile, grâce aux connaissances et informations glanées sur le terrain, dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants ;

4. Parmi les autres pays représentés à la Conférence figuraient notamment : Albanie, Lituanie, Moldova, Norvège, Espagne, Portugal et Royaume-Uni.

8. la nécessité d'accorder suffisamment d'importance à la participation des enfants, et de veiller à ce que les enfants puissent s'exprimer sur toutes les questions et dans tous les processus décisionnels les concernant.

Le présent rapport est structuré selon les sous-thèmes susmentionnés, qui concernent tous des aspects différents des travaux entrepris pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants. D'autres aspects importants évoqués pendant la conférence, comme des considérations de genre, la nécessité de systèmes et de services adaptés aux enfants et l'importance des médias pour sensibiliser l'opinion publique et changer les perceptions, sont abordés de manière transsectorielle dans l'ensemble du rapport.

II. Introduction

En novembre 2009, le Comité des Ministres a adopté les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence (ci-après les Lignes directrices)⁵. Ces lignes directrices visent à encourager les Etats membres à créer et à mettre en place un cadre national global pour préserver les droits de l'enfant et éradiquer la violence à l'encontre des enfants. Reposant sur un ensemble de principes généraux⁶ et opérationnels⁷, les Lignes directrices soutiennent la promotion d'une culture du respect et la mise en place d'une stratégie nationale multidimensionnelle et systématique de promotion et de protection des droits de l'enfant.

Les Lignes directrices suivent la voie tracée par l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, réalisée par M. Paulo Sérgio Pinheiro et publiée en 2006⁸. L'étude présente un état global des divers types de violence subis par les enfants au sein de la famille, à l'école, dans les établissements de soins non conventionnels et les centres de détention, sur le lieu de travail et au sein des collectivités⁹. En outre, l'étude préconise des mesures immédiates et présente un ensemble de

5. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres, Recommandation CM/Rec(2009)10.

6. Les Lignes directrices s'articulent autour des principes généraux suivants : protection contre la violence ; droit à la vie et aux meilleures chances possibles de survie et de développement ; non-discrimination ; égalité des sexes ; participation des enfants ; obligations de l'Etat ; obligations et participation des autres acteurs ; intérêt supérieur de l'enfant.

7. Les principes opérationnels sont les suivants : nature multidimensionnelle de la violence ; approche intégrée ; coopération transsectorielle ; prise en compte des diverses parties prenantes.

8. Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, Assemblée générale des Nations Unies, A/61/299, 29 août 2006. Disponible à l'adresse : www.unviolencestudy.org dernier accès le 5 mars 2013.

9. Ibid. Résumé du rapport.

recommandations sur la manière de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des enfants. A la suite d'une de ces recommandations, le Secrétaire général des Nations Unies a annoncé, en mai 2009, la nomination d'un Représentant spécial sur la violence contre les enfants (ci-après RSSG). Le RSSG, fonction actuellement occupée par M^{me} Marta Santos Pais, a accordé dans ses travaux une attention sans précédent au thème de la violence à l'encontre des enfants.

A la suite de l'adoption des Lignes directrices et en coopération avec la RSSG, une conférence européenne sur les « Stratégies nationales intégrées pour éradiquer la violence à l'encontre des enfants » s'est tenue à Vienne en mai 2010. Une deuxième conférence, intitulée « Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies intégrées », a été organisée à Kiev en mai 2011 en partenariat avec l'UNICEF. Dix-huit mois plus tard, en novembre 2012, une troisième conférence européenne, intitulée : « Accélérer les progrès dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants » (ci-après la Conférence ou la Conférence d'Ankara) s'est tenue à Ankara, pour assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en place par les Etats membres d'un cadre national global de prévention et de lutte contre la violence à l'encontre des enfants.

La Conférence visait un triple objectif. Premièrement, elle représentait l'occasion de faire le bilan de la situation relative à la violence à l'encontre des enfants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et de suivre l'élaboration des stratégies nationales intégrées. Deuxièmement, ce bilan a également eu un rôle important dans le cadre global des travaux des Nations Unies visant à prévenir et à éradiquer la violence à l'encontre des enfants. A cette fin, les résultats de l'enquête de 2011 sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, dirigée par la RSSG sur la violence à l'encontre des enfants et à laquelle 27 Etats membres du Conseil de l'Europe ont contribué, ont été présentés lors de la Conférence. Troisièmement, la Conférence a permis au Gouvernement turc de présenter les mesures institutionnelles importantes prises par le pays pour protéger les enfants contre la violence et d'échanger des bonnes pratiques avec d'autres pays qui ont déjà mis des stratégies intégrées en place.

Au cours de ces dernières années, de nouvelles institutions ont été créées et des efforts réalisés dans de nombreux pays à travers le monde pour combattre la violence à l'encontre des enfants. Néanmoins, la réalité pour les enfants n'a pas toujours changé.

III. Stratégies nationales intégrées de lutte contre la violence à l'encontre des enfants

La violence à l'encontre des enfants constitue une violation des droits de l'enfant, mais également un obstacle au progrès dans une société. L'expérience a démontré qu'il suffisait d'adopter une approche globale et de travailler de manière intégrée pour lutter efficacement contre la violence à l'encontre des enfants. Ces stratégies doivent recevoir une attention suffisante et être en mesure de résister aux changements politiques et économiques. Ainsi, la priorité devrait toujours être donnée aux droits des enfants malgré la crise économique ou les changements de gouvernements. Néanmoins, la garantie d'un financement systématique et suffisant de la protection des enfants contre la violence représente un défi considérable pour de nombreux Etats dans l'Europe d'aujourd'hui.

Durant la Conférence, les réponses européennes à l'enquête sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants ont été présentées succinctement¹⁰. Il ressort des résultats de l'enquête que la plupart des Etats européens disposent d'un cadre juridique général incluant les situations de violence à l'encontre des enfants, mais d'aucune loi spécifique en la matière. Malgré l'élaboration dans de nombreux pays de stratégies intégrées sur la violence à l'encontre des enfants, un nombre préoccupant d'enfants continue de passer à travers les mailles du filet de sécurité et les efforts réalisés jusqu'à présent ont été manifestement insuffisants. C'est pourquoi l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales intégrées de lutte contre la violence à l'encontre des enfants s'inscrivait parmi les principaux thèmes de la Conférence d'Ankara. Une stratégie nationale intégrée devrait, comme le prévoient les Lignes directrices, contenir un ensemble de principes à intégrer dans la législation et les politiques, et un ensemble de mesures à mettre en œuvre conformément à un plan d'action.

Des discussions se sont tenues sur la manière de créer les conditions propices à l'éradication de la violence à l'encontre des enfants au moyen de ces stratégies nationales, et de s'assurer que les Etats disposent des outils appropriés pour combattre ce phénomène. L'un des aspects centraux de ce problème concerne la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle pour faire face à la violence à l'encontre des enfants. Pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans les stratégies nationales intégrées de lutte contre la violence à l'encontre des enfants, il est nécessaire d'avoir un plan d'action clair, que tous les acteurs concernés peuvent contribuer à mettre en œuvre et

10. 27 Etats membres du Conseil de l'Europe ont répondu à cette enquête, lancée en 2011 par la RSSG des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

auquel ils peuvent se référer. Bien qu'il ressorte des réponses européennes à l'enquête globale que la plupart des Etats disposent de sortes de plans d'action pour faire face aux manifestations de violence à l'encontre des enfants, il est clairement apparu que leur contenu varie considérablement d'un plan à l'autre. Alors que l'on peut mettre cela sur le compte de la diversité culturelle et des différentes réalités politiques et socio-économiques des Etats membres du Conseil de l'Europe, il est également important de trouver des dénominateurs communs et d'avoir une approche cohérente sur l'ensemble du continent. En d'autres termes, les stratégies nationales intégrées et les plans d'action de lutte contre la violence à l'encontre des enfants devraient être spécifiques au contexte mais reposer par ailleurs sur un ensemble de principes communs.

Dans toute stratégie nationale intégrée, il est fondamental que tous les acteurs assument une responsabilité commune et s'efforcent d'offrir une protection globale aux enfants. Durant la Conférence, il a été observé que les Etats ont généralement des plans d'action qui se limitent à un seul problème spécifique, comme le travail des enfants ou la traite des êtres humains, alors que les programmes nationaux dans lesquels sont examinées de manière exhaustive toutes les questions concernant les enfants et la violence restent rares. Il a donc été suggéré que les Etats élaborent une stratégie cohérente, intégrée, bien coordonnée et dotée de ressources suffisantes pour proposer un cadre global permettant de lutter efficacement contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. Lorsqu'il existe plusieurs stratégies pour différentes formes de violence, elles ne devraient pas être isolées les unes des autres mais plutôt être reliées entre elles par ce cadre commun.

Enfin, il a été souligné que les enfants en situation de vulnérabilité, tels que les enfants migrants, sont particulièrement exposés à la violence, y compris dans le cadre institutionnel, ce qui pose des problèmes particuliers en termes de prévention et de protection. Il est donc nécessaire de tenir spécifiquement compte des enfants en situation de vulnérabilité dans l'élaboration de la stratégie intégrée. En outre, les enfants devraient être protégés contre toutes les formes de discrimination et une approche tenant compte du genre devrait guider l'élaboration et la mise en œuvre de toute stratégie nationale sur la violence à l'encontre des enfants.

La Turquie a décidé de mettre son droit national en conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul)¹¹. Une loi relative à la protection contre la violence domestique, à la protection de l'intégrité de la famille, et à la protection des enfants et des femmes contre la violence a donc été adoptée. En outre, le

11. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE 210), adoptée par le Comité des Ministres le 7 avril 2011. Cette convention n'est pas encore entrée en vigueur.

gouvernement travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée (2013-2017). Parallèlement à ces évolutions législatives et politiques, la Turquie a également annoncé au cours de la conférence son intention d'ouvrir des centres destinés aux victimes de violence qui seront ouverts 24 heures sur 24. Dans le cadre des efforts déployés par la Turquie pour lutter de manière intégrée contre la violence à l'encontre des enfants, on peut également mentionner la création récente, par le Parlement, du bureau du médiateur au sein duquel un médiateur adjoint pour les femmes et les enfants est chargé de garantir une rétroaction indépendante et efficace sur les responsabilités du secteur public dans le domaine des droits de l'enfant et les plaintes des citoyens.

Recommandations

1. Une priorité élevée devrait toujours être donnée aux droits des enfants malgré les difficultés ou les changements économiques ou politiques, et un soutien et un financement suffisants de la protection des enfants devraient être garantis en toutes circonstances.
2. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter une stratégie nationale intégrée, bien coordonnée et dotée de ressources suffisantes sur les droits de l'enfant et la protection des enfants contre la violence.
3. Tous les acteurs concernés doivent assumer une responsabilité commune et travailler de manière intégrée pour offrir une protection globale aux enfants.
4. Toute stratégie de protection des enfants contre la violence devrait être spécifique au contexte, tout en s'inspirant des normes internationales des droits de l'homme et en reposant sur un ensemble de principes fondamentaux communs à tous les Etats, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la protection contre la discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes.
5. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants en situation de vulnérabilité qui sont exposés à un risque accru de violence institutionnelle.

IV. Coordination et coopération nationales et internationales

Afin d'œuvrer de manière vraiment intégrée à la protection des enfants contre la violence, tous les acteurs concernés doivent se rassembler et se sentir investis d'une responsabilité commune. Durant la Conférence, il a été souligné à maintes reprises que la coordination et la coopération à tous les niveaux et entre tous les acteurs travaillant avec des enfants était essentielle. Il s'agit également d'une des principales caractéristiques des Lignes directrices du Conseil de l'Europe, qui encouragent la participation et la coopération de l'ensemble des acteurs concernés¹².

La lutte contre la violence à l'encontre des enfants représente une tâche multidisciplinaire. C'est pourquoi l'ouverture à la coopération est fondamentale et doit être constamment encouragée. Au niveau du gouvernement, la coopération entre les services et entre les autorités centrales et sous-nationales devrait être renforcée. Les parlementaires ont également un rôle très important car ils soulèvent des sujets de préoccupation dans le débat public et l'agenda politique. Aujourd'hui, les partenariats avec la société civile et les universités se renforcent et sont plus nombreux; durant la Conférence, de nombreux intervenants ont mis en évidence le rôle déterminant que ces acteurs peuvent avoir. Le principal message était le suivant: pour lutter efficacement contre la violence à l'encontre des enfants, il est nécessaire de disposer d'espaces formels et informels invitant au dialogue, à la coordination et à une action conjointe.

La coordination et la coopération doivent être assurées non seulement aux niveaux international et national, mais également au niveau local, dans les régions et les municipalités. En effet, c'est souvent au niveau local que les victimes de violence reçoivent de l'aide et du soutien et que les actions de prévention peuvent réellement produire un effet. Les acteurs locaux sont souvent ceux qui identifient les problèmes concrets et qui suggèrent les bonnes solutions. Les entités locales gouvernementales et non gouvernementales devraient donc être incluses dans l'élaboration de stratégies visant à lutter contre la violence à l'encontre des enfants.

Une des expériences partagées émanait du Parlement serbe qui a adopté en 2008 une stratégie nationale de prévention et de protection des enfants contre la violence. Alors que le sujet reste tabou dans plusieurs pays, les intervenants de la Conférence ont reconnu la nécessité d'adopter une approche pluridisciplinaire pour lutter contre la violence et protéger les enfants. Certains d'entre eux ont indiqué que des plans d'action avaient été ou étaient mis au point, mais qu'ils n'avaient pas encore été

¹². Op. cit. 3.

mis en œuvre. La Belgique a partagé les expériences du gouvernement et du médiateur des enfants qui œuvre à la protection des enfants contre la violence, et a rappelé que la violence se produit le plus souvent dans la famille de l'enfant ou le cercle de confiance. Une approche favorisant le travail multisectoriel et incluant non seulement la police et la justice mais également des services sociaux influents et une aide aux familles peut avoir des répercussions plus importantes sur le bien-être des enfants.

Des expériences positives du système d'inclusion de l'Estonie ont également été partagées. Le pays met actuellement en œuvre un plan de développement sur la violence à l'encontre des enfants (2010-2014) ainsi qu'une Stratégie sur les enfants et les familles (2012-2020). Ces initiatives, qui sont coordonnées par le ministère de la Justice, reposent sur une question et une vision communes, et favorisent la participation individuelle et le sentiment d'adhésion parmi tous les acteurs concernés. Ce faisant, elles créent les conditions indispensables à une coopération et à une mise en œuvre durables. Le Portugal a également mis en place un plan d'action interdisciplinaire de protection des enfants, avec la participation d'universitaires et d'experts, de collectivités régionales et locales, de groupes parlementaires et de médias, d'associations de jeunes et de la famille, ainsi que d'autres partenaires sociaux.

L'une des principales difficultés pour garantir une approche intégrée de toutes les actions est de promouvoir un sentiment d'adhésion chez tous les acteurs concernés et de partager la responsabilité de la mise en œuvre. Il a été souligné qu'il est peut-être plus difficile de faire participer certains services plus que d'autres, comme certains ministères. Une autre faiblesse mise en évidence est la tendance des acteurs concernés à représenter leurs propres institutions durant le processus de mise en œuvre, plutôt que de se rassembler pour ne former qu'un tout et s'adapter aux besoins et aux lacunes identifiés. Les participants de la Conférence, qu'il s'agisse des intervenants comme du public, ont clairement indiqué que le fait de garantir une coopération efficace dans la mise en œuvre des stratégies nationales sur la violence à l'encontre des enfants était une tâche difficile et contraignante.

Recommandations

6. L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée devrait passer par un processus largement participatif, impliquant tous les acteurs concernés et prévoyant un véritable processus d'inclusion et de retour d'informations, tenant dûment compte des contraintes et des contributions de chaque acteur concerné.
7. Les programmes nationaux intégrés devraient constituer un cadre pour impliquer toutes les institutions, services et autorités publics compétents, y compris au

niveau régional et national, et faciliter la communication entre les secteurs et les disciplines concernés.

8. L'efficacité de la coordination devrait être assurée par une institution de haut niveau disposant de la compétence, des ressources et de l'influence requises pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre du programme national, et capable de donner les orientations nécessaires aux acteurs concernés.

V. Prévention et détection précoce

Le coût humain, économique et social de millions d'enfants exposés à la violence est élevé car ce ne sont pas seulement les victimes directes qui sont touchées mais la société tout entière. Même si la plupart des Etats ont mis en place une certaine forme de système pour faire face à la violence, l'une des principales préoccupations exprimées durant la Conférence d'Ankara était comment prévenir la violence à l'encontre des enfants. Il a été souligné qu'en mettant l'accent sur les jeunes enfants, la parentalité positive et l'aide aux familles, le risque de violence à l'encontre des enfants peut être visiblement réduit. Cela peut être réalisé, en partie, en approchant les parents ou les futurs parents et en influant sur la manière dont ils conçoivent leur rôle parental, par exemple par des campagnes d'information, des brochures instructives et des messages diffusés dans les médias. Une formation devrait également être proposée aux professionnels tels que les pédiatres, les psychologues et les enseignants, pour s'assurer qu'ils disposent des connaissances suffisantes pour détecter la violence et savoir comment réagir, et informer et orienter les parents vers une parentalité non violente. En outre, il a été suggéré que le médiateur des enfants prenne des initiatives nationales pour sensibiliser le grand public et mieux lui faire comprendre ce que sont la parentalité positive et une éducation non violente.

Le Conseil de l'Europe a fait de la promotion de la protection sociale, juridique et économique des familles une de ses priorités. En élaborant des politiques familiales destinées à réduire le stress parental et à favoriser la parentalité positive, il s'efforce de réduire le risque que les enfants soient exposés à la violence¹³. En outre, avec l'intérêt supérieur de l'enfant comme principe directeur, le Conseil de l'Europe encourage le développement de services sociaux adaptés aux besoins des enfants, en formant le personnel des services sociaux aux droits des enfants¹⁴.

13. Recommandation Rec(2006)19 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive. Voir également: http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/enfance/parenting_fr.asp dernier accès le 5 mars 2013.

14. http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/default_fr.asp dernier accès le 5 mars 2013.

Durant la Conférence d'Ankara, il a été indiqué à plusieurs reprises que la prévention est l'une des solutions pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, et la ferme volonté de s'investir davantage dans ce domaine a été exprimée tout au long de la Conférence. A cette fin, il a été convenu que les Etats doivent mettre cette question en première ligne et investir dans des systèmes fiables de prévention et de détection précoce. Les approches intégrées devraient être institutionnalisées et appliquées jusqu'au niveau local. Les décisions doivent toujours être prises en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant, mais les questions concernant les enfants doivent également être examinées dans le contexte culturel de chaque communauté. Ce n'est que lorsque les décisions sont prises de l'intérieur, y compris lorsqu'elles visent à mettre fin à l'acceptation sociale de la violence à l'encontre des enfants et à promouvoir des alternatives disciplinaires positives qu'elles peuvent aboutir à un changement durable.

La Grèce, la Serbie et la Belgique ont partagé de bonnes pratiques sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants. En Grèce, un système de coordination a été mis en place, et l'accent a été placé sur l'autonomie, l'information, la spécialisation et la formation au niveau local. On note parmi les principales difficultés identifiées le nombre insuffisant de travailleurs sociaux dans les municipalités, un certain niveau de conflit de compétences entre les travailleurs sociaux dans les régions et les municipalités, une intervention politique dans le contenu des rapports sociaux et des analyses de risques, ainsi que l'insuffisance de mesures disponibles pour détecter la violence à l'encontre des enfants et/ou une parentalité néfaste. Enfin, le signalement insuffisant des incidents de violence à l'encontre des enfants a été souligné comme étant un problème majeur, en raison de la peur d'être condamné ou stigmatisé pour avoir fait un signalement. Pour résoudre en partie certains de ces problèmes, la nécessité de réaliser des études et des recherches supplémentaires, et de rassembler des données sur la violence à l'encontre des enfants a été mentionnée. En outre, la Serbie a suggéré de permettre à des institutions indépendantes comme les bureaux de médiateurs ou les commissions parlementaires sur les droits des enfants d'évaluer les mesures publiques.

La Belgique a indiqué dans les expériences qu'elle a présentées que la police et le système judiciaire rencontraient des difficultés pour coopérer avec les secteurs psycho-médico-sociaux. Cela se vérifie en particulier pour les cas individuels, et derrière cette difficulté se trouve la question de la confidentialité. Néanmoins, il a été souligné qu'à lui seul, le système judiciaire ne pouvait pas faire grand-chose. Par conséquent, la coopération doit être renforcée au moyen de la formation de tous les professionnels concernés ; ils doivent savoir comment détecter une situation de violence à l'encontre des enfants et comment y faire face. La réponse devrait être formulée dans un plan de procédure intégré, mentionnant explicitement chaque phase de la procédure, comme : détection, diagnostic, signalement, enquête et protection. En outre, il est nécessaire d'établir un dialogue transsectoriel à tous les niveaux, du niveau national au niveau

local. Il a été indiqué que, jusqu'à présent, l'attention a essentiellement été axée sur les réactions contre la violence, alors que la nécessité de mesures de prévention efficaces a été sous-estimée. Trop peu d'efforts ont été déployés pour réduire le risque que les enfants deviennent victimes de violence.

L'ampleur de la crise économique qui sévit actuellement en Europe a fait grimper le taux de chômage et a plongé de nombreuses familles dans une situation de pauvreté ou de difficultés économiques. Tous ces facteurs augmentent le risque de violence au sein de la structure familiale. Pour contrer cet effet négatif, les connaissances et les services des travailleurs sociaux doivent être renforcés. Ils ont besoin d'être formés et spécialisés, tout comme d'autres professionnels qui sont en contact avec les enfants et les familles, pour orienter les parents dans la bonne direction. Il serait préférable de choisir une approche positive qui évite des termes négatifs ou péjoratifs. Si la prévention de la violence et des mesures telles que l'aide aux familles reçoivent plus d'attention, les chances que les enfants puissent rester avec leur famille et grandir dans un environnement sûr augmentent également ; cela devrait être une priorité essentielle.

Recommandations

9. Les Etats devraient renforcer l'aide aux familles et les initiatives de parentalité positive afin de dispenser des conseils et de communiquer des informations à tous les parents sur les modèles d'éducation parentale et de discipline dépourvus de violence.
10. Pour prévenir la violence, il serait préférable de choisir une approche positive favorisant une terminologie positive.
11. Tous les professionnels qui travaillent et qui sont en contact avec les enfants et les familles devraient recevoir une formation spéciale sur la façon de promouvoir une parentalité et une éducation positives et de détecter la violence et d'y répondre.
12. Des règles claires devraient exister pour le traitement et l'éducation des enfants placés dans des institutions afin de prévenir toute violence à l'encontre des enfants évoluant dans ces structures et de faire face aux incidents qui pourraient survenir.

VI. Obligations de signalement

Tout au long de la Conférence, les participants ont plaidé en faveur de l'adoption de mécanismes de prévention mais ils ont également soulevé des préoccupations concernant les mécanismes existants de signalement des cas de violence à l'encontre

des enfants. Afin de changer les conceptions sociales selon lesquelles la violence est nécessaire, des efforts doivent être déployés pour protéger les enfants, ce qui passe par l'adoption de mécanismes de signalement et de responsabilité. On peut déjà observer des évolutions positives en termes d'interdictions légales de la violence à l'encontre des enfants, et la lutte contre l'impunité a déjà commencé. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, et même lorsque la loi est parfaite (ce qui n'est pas toujours le cas), la question de la mise en œuvre doit être résolue. Parfois, la coordination ou les ressources nécessaires pour faire appliquer les lois en vigueur sont insuffisantes. Comblant l'écart entre la législation et la pratique demeure l'une des difficultés les plus fondamentales en matière de protection des enfants.

Il ressort d'une étude de l'UNICEF¹⁵ présentée à la Conférence que de nombreux professionnels ne connaissent pas suffisamment et réellement leurs obligations en termes de signalement. Alors que l'étude a démontré que les professionnels savent généralement bien comment détecter les différents types de violence à l'encontre des enfants, les réponses ont été beaucoup plus incertaines à la question de savoir si les professionnels travaillant avec des enfants signaleraient ces cas aux services compétents. De nombreux professionnels ne savaient pas s'ils avaient une obligation légale de signaler les incidents de violence à l'encontre d'enfants, et bien que très favorables à cette obligation, ils étaient plus hésitants concernant des obligations de signalement d'incidents de violence à la maison ou à l'école. En cas de non-signalement, l'étude révélait une certaine incohérence dans la manière de gérer les cas de violence à l'encontre des enfants, et la nécessité d'une procédure formelle pour rendre le système plus cohérent était largement exprimée.

Une autre question a été soulevée : souvent, les personnes qui font des signalements, comme les enseignants ou les médecins, ne mesurent pas bien les conséquences de leur initiative. Il y a rarement un suivi et la personne qui a fait le signalement ne reçoit aucune information en retour. Cela peut représenter un élément de préoccupation pour les professionnels qui travaillent avec des enfants car ils n'ont aucun moyen de savoir si le signalement a été bénéfique ou néfaste pour l'enfant et ils peuvent hésiter à signaler de futurs cas de violence. Ce type de signalement insuffisant pourrait être évité en adoptant un système transparent et intégré de protection des enfants, suivant la même procédure formelle partout, tout en maintenant la flexibilité de s'adapter aux besoins différents selon les enfants. Le signalement d'un plus grand nombre de cas pourrait également être encouragé en veillant à ce que ceux qui signalent des incidents de violence à l'encontre des enfants soient exonérés de toute responsabilité

15. Bureau régional de l'UNICEF pour les PECO/CEI, «Recherches sous-régionales sur la réactivité des systèmes d'identification et de signalement des cas de violence contre les enfants».

en cas d'erreurs raisonnables, et en s'assurant que les règles de confidentialité n'empêchent pas les professionnels de signaler des cas de violence.

De surcroît, l'importance de l'aide (psychologique, sociale et/ou médicale) aux familles dans lesquelles il existe un risque de violence ou une tendance à la violence, avant qu'il ne soit définitivement décidé de retirer l'enfant à sa famille, a été soulignée. En Belgique, il a été souligné que les poursuites ne doivent pas être la première étape, mais plutôt une solution de dernier recours. Le système judiciaire, qui doit maintenir une certaine distance avec la population, n'est pas toujours l'institution la mieux placée pour intervenir directement dans les affaires familiales. Tant que l'on considère qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de rester dans l'environnement familial, un mécanisme avec des professionnels spécialisés pour aider activement la famille peut représenter un meilleur choix. L'aide aux familles devrait donc toujours être la première possibilité, et ce n'est que lorsque ces mécanismes échouent que le système judiciaire devrait intervenir et prendre les décisions indiquées.

Un autre type de signalement insuffisant des incidents de violence à l'encontre des enfants a été identifié pendant la Conférence, lié au tabou qui entoure toujours le sujet. La violence à l'encontre des enfants est considérée comme un sujet difficile à aborder publiquement, et de nombreux pays ont tendance à vouloir dissimuler ce phénomène. Les nouvelles institutions de protection de l'enfant actuellement mises en place en Turquie, comme le bureau du médiateur, ont pour objectif de mettre fin au tabou de la violence à l'encontre des enfants. En outre, des campagnes de sensibilisation dans les médias ou sur internet peuvent être utilisées pour informer davantage la population et attirer son attention sur le sujet. Comme l'a souligné la Turquie, ces campagnes devraient encourager les familles et les enfants à signaler des cas de violence. Pour changer la société et réduire la violence à l'encontre des femmes et des enfants, il faut s'attaquer à ces problèmes; le fait de continuer à les dissimuler ne sera bénéfique pour personne.

Enfin, s'agissant du système judiciaire, la nécessité de dispenser une formation spéciale aux juges, notamment aux juges pour enfants, a une fois de plus été soulignée. Bien souvent, ces professionnels ne reçoivent pas la moindre formation spéciale pour savoir comment s'adresser aux mineurs, les écouter ou communiquer avec eux, et ils sont projetés dans leur fonction sans aucune préparation préalable. Plus que jamais, l'Europe doit investir dans des services et un système judiciaire adaptés aux enfants. Ce n'est qu'à ce moment-là que la re-victimisation et la re-traumatisation des enfants pourront être évitées, et que le système pourra remplir sa fonction: donner aux enfants victimes de violence la possibilité d'être reconnus, d'être pris en charge et de bénéficier d'une aide à la réinsertion, augmentant ainsi leurs chances de grandir pour

devenir des adultes sereins qui ont confiance dans les institutions et qui sont respectueux des autres.

Recommandations

13. Les Etats devraient s'assurer que les professionnels travaillant avec des enfants ont l'obligation légale de signaler les cas de violence à l'encontre des enfants et que cette obligation n'est contraire à aucune clause de confidentialité.
14. Les professionnels devraient pouvoir suivre des procédures claires et cohérentes lorsqu'ils signalent des incidents de violence à l'encontre d'enfants et, tout en tenant compte de la situation spécifique de chaque enfant, tous les cas devraient être traités conformément à ces procédures.
15. Guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant, des méthodes en dehors des structures judiciaires traditionnelles devraient être encouragées pour résoudre les cas de violence à l'encontre des enfants et, si possible sans mettre l'enfant en danger, les poursuites ne devraient être envisagées qu'en dernier recours.
16. Le suivi des victimes et des professionnels qui ont signalé un incident de violence à l'encontre des enfants doit être assuré, ou il doit y avoir un retour d'informations afin d'accroître la transparence et d'éviter que des cas de violence soient insuffisamment signalés en raison de l'incertitude concernant le traitement du cas de l'enfant.

VII. Châtiments corporels

L'une des questions les plus débattues concernant la violence à l'encontre des enfants est celle des châtiments corporels. De nombreux pays européens ont interdit les châtiments corporels dans tous les environnements, y compris à la maison¹⁶. Néanmoins, même dans les pays qui ont réussi à les interdire totalement, cette interdiction ne fait pas l'unanimité à tous les niveaux de la société. Un tel processus de valorisation prend beaucoup de temps, et un soutien important est nécessaire pour que les professionnels et les parents changent leur façon de penser. Certains des participants de la Conférence ont soulevé avec préoccupation la question de savoir comment apporter les changements nécessaires.

16. Pour plus d'informations sur les châtiments corporels, voir: <http://www.endcorporalpunishment.org/> dernier accès le 5 mars 2013.

Une société qui n'accepte aucune forme de violence entre adultes ne devrait pas accepter la violence à l'encontre des enfants. En 2008, le Conseil de l'Europe a lancé sa campagne contre les châtiments corporels, « Levez la main contre la fessée »¹⁷. Depuis lors, il demande à tous ses Etats membres de s'engager à interdire les châtiments corporels, conformément aux avis d'experts et compte tenu de leurs obligations au regard du droit international. En Suède, le premier pays à avoir totalement interdit les châtiments corporels¹⁸, le ministère de la Justice a mené une campagne nationale pour sensibiliser l'opinion publique à cette interdiction, et deux ans après l'adoption de la loi, plus de 90 % de la population suédoise en avait connaissance. Depuis lors, 22 autres Etats membres du Conseil de l'Europe ont introduit des interdictions totales des châtiments corporels, mais plus de la moitié continuent d'accuser un retard considérable en la matière¹⁹. Eu égard à ces statistiques, il est évident que l'Europe a toujours besoin de faire passer un message de « tolérance zéro » concernant la violence à l'encontre des enfants.

Durant la Conférence d'Ankara ont été mentionnées plusieurs manières de prévenir les châtiments corporels infligés par les parents et par les professionnels travaillant avec des enfants, notamment les suivantes : féliciter ou récompenser les enfants lorsqu'ils obtiennent de bons résultats ou font de bonnes actions de leur propre initiative ; changer l'environnement, non l'enfant (par exemple en mettant les objets onéreux hors de la portée de l'enfant au lieu de punir sa curiosité) ; apprendre à l'enfant l'importance de dire pardon lorsqu'il fait quelque chose de mal ; ou instaurer des « temps morts » pour les jeunes enfants lorsqu'ils se comportent mal. Autoriser les châtiments corporels, y compris des traitements humiliants, est une façon d'accepter la violence à l'encontre des enfants, et réduit l'efficacité de toute initiative de formation, d'information et de sensibilisation sur la parentalité positive.

Recommandations

17. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient interdire les châtiments corporels dans tous les environnements, y compris à la maison.
18. D'autres moyens non violents d'éduquer les enfants et de leur apprendre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas devraient être favorisés, et les enfants devraient être informés de leur droit de ne pas subir de violence.

17. http://www.coe.int/t/dg3/children/corporalpunishment/default_fr.asp dernier accès le 5 mars 2013.

18. La loi suédoise sur l'interdiction des châtiments corporels est entrée en vigueur en juillet 1979.

19. 24 des Etats membres du Conseil de l'Europe n'ont pas encore totalement interdit les châtiments corporels.

19. Les efforts visant à modifier les perceptions sociales selon lesquelles la violence à l'encontre des enfants est nécessaire ou acceptable doivent être poursuivis jusqu'à ce qu'un réel changement soit observé.
20. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient élaborer des politiques destinées à encourager et à soutenir la parentalité positive et des approches positives de la discipline.

VIII. Recherche et données

On note parmi les questions importantes examinées lors de la Conférence d'Ankara la nécessité de fonder les décisions à long terme sur des données fiables relatives à la violence à l'encontre des enfants. La collecte, l'analyse et la diffusion de données demeurent un sujet de préoccupation, et de nombreux Etats ne conservent aucune donnée concernant spécifiquement la violence à l'encontre des enfants. Dans les Etats membres qui disposent en quelque sorte de statistiques en la matière, les données sont souvent fournies partiellement par différentes entités et si toutefois elles sont compilées, elles le sont rarement pour ne former qu'une seule base de données exhaustive sur la violence à l'encontre des enfants. Là encore, cette défaillance semble être principalement due à la coordination insuffisante entre les différents services et institutions. Le partage d'informations reste exceptionnel et les participants de la Conférence ont convenu que cela devait changer. Une vue d'ensemble de la situation dans chaque Etat membre pourrait permettre de mieux comprendre les causes profondes et les conséquences de la violence, et de faire des choix législatifs et politiques plus judicieux.

Afin de faire les bons choix et de déterminer si ces choix contribuent à une amélioration, des données doivent non seulement être collectées et compilées, mais également correctement analysées. Ces analyses nécessitent une expertise professionnelle et un ensemble solide d'indicateurs par rapport auxquels la situation peut être évaluée. Un indicateur peut servir de marqueur pour indiquer le progrès, révéler si certaines modifications législatives ou politiques ont été utiles ou non et quelle a été leur incidence. Les indicateurs peuvent également permettre de mieux comprendre quel type de modifications juridiques est nécessaire ou quelle sorte de politiques devrait être adoptée. Différents types d'indicateurs ont été présentés durant la Conférence, tels que des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, d'autres reposant sur des faits et des décisions, ainsi que des indicateurs de performance et de conformité. Leur structure peut être basée, par exemple, sur le nombre de ratifications d'instruments juridiques ou de réformes juridiques visant à interdire la violence à l'encontre des enfants. Les sources d'informations pour les indicateurs peuvent notamment comprendre

des données administratives, des enquêtes statistiques et des recensements mais également des enquêtes de perception et des informations basées sur des événements.

L'évaluation basée sur des indicateurs doit être accompagnée d'un mécanisme de suivi continu. Le suivi peut donner une vue d'ensemble de la situation réelle et peut faire apparaître si les mesures prises produisent un effet, et si les ressources investies semblent suffisantes et sont effectivement attribuées. Des données et des recherches plus fiables et plus complètes sur la violence à l'encontre des enfants permettent de comprendre l'ampleur du problème, contribuent à une meilleure évaluation du nombre d'enfants touchés dans une société, et sont indispensables pour veiller au respect des droits des enfants.

Recommandations

21. La recherche sur la violence à l'encontre des enfants devraient être encouragée et, si possible, bénéficier d'un certain niveau de financement public.
22. Les Etats devraient créer une base de données nationale exhaustive sur la violence à l'encontre des enfants.
23. Les données collectées par différentes institutions ou services publics devraient être partagées et les sources de données intégrées dans une base de données nationale.

IX. Société civile

La société civile joue un rôle fondamental dans la protection des enfants contre la violence et la promotion et le renforcement de leurs droits. Ce rôle a été mis en évidence lors de la Conférence d'Ankara, et il a été reconnu que le secteur de plus en plus actif des ONG devrait bénéficier du soutien de l'Etat. Souvent, les acteurs de la société civile disposent d'informations et de connaissances spécifiques au contexte qui peuvent se révéler extrêmement précieuses pour les autorités locales et nationales qui doivent prendre les bonnes décisions politiques. En outre, ces connaissances «de terrain» sont souvent essentielles pour le travail de prévention de la violence à l'encontre des enfants.

Les ONG organisent de nombreuses activités: elles encouragent le débat public, les actions de promotion et de sensibilisation, forment les professionnels, prennent en charge les victimes et leur viennent en aide. A titre d'exemple intéressant de travail réalisé par la société civile, on peut citer la mise en place en 2008 de centres de protection et d'aide aux enfants dans sept hôpitaux universitaires turcs. Ces centres ont pour

objectif d'atteindre les enfants menacés par la violence et de travailler activement avec eux. En outre, les centres dispensent des formations et effectuent des recherches. Des efforts ont récemment été déployés pour coordonner les approches des centres, de manière à mettre en place une approche et une méthode de travail cohérentes.

L'ONG *Save the Children* a fourni un autre exemple de travail important, sous la forme d'une étude et d'une campagne sur les châtimements corporels réalisées dans quatre des Etats membres du Conseil de l'Europe²⁰. Il ressort de l'étude que dans les pays où les châtimements corporels sont toujours autorisés par la loi, la tolérance sociale de la violence est répandue et profondément ancrée, y compris parmi les parents, voire parmi les enfants eux-mêmes. *Save the Children* a donc lancé une campagne de sensibilisation pour changer cette conception populaire erronée et promouvoir la parentalité positive. Les informations dont les parents disposent sur les enfants proviennent de la télévision et d'internet plus que de formations et d'initiatives similaires; par conséquent, la campagne a été réalisée à l'aide de spots publicitaires diffusés dans les médias. La campagne a ainsi permis de toucher un public plus large, augmentant les chances de contribuer au changement social.

Les résultats d'une enquête menée auprès de 40 ONG en Turquie ont également été présentés, et certaines des difficultés à travailler avec des institutions publiques ont été soulignées. On note parmi ces difficultés le manque de confiance entre l'administration et la société civile, l'absence de politique publique préalable relative aux droits des enfants ainsi que la coopération insuffisante entre les institutions publiques. Les résultats de l'enquête font également ressortir un manque de coopération entre les ONG elles-mêmes, et une certaine absence d'autoréflexion. Il a été suggéré que tous les acteurs prenant part à la protection des enfants contre la violence, qu'il s'agisse d'institutions publiques ou d'acteurs de la société civile, assument la responsabilité commune que le travail soit réalisé. Pour travailler de manière réellement intégrée, il a également été suggéré que la participation de la société civile à l'élaboration par le gouvernement de politiques relatives aux droits des enfants soit davantage institutionnalisée.

Recommandations

24. Une relation de confiance doit être établie entre tous les acteurs s'efforçant de mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.
25. Pour s'assurer que le rôle des acteurs de la société civile dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants est pris au sérieux, les Etats devraient

20. L'étude et la campagne «Eduquer et non punir» ont été réalisées par la Suède, la Lituanie, la Roumanie et l'Italie.

définir des règles claires garantissant la participation et/ou la consultation de ces acteurs lors de l'élaboration de politiques relatives aux enfants.

26. Des institutions indépendantes devraient régulièrement procéder à l'évaluation des mesures étatiques.

X. Participation des enfants

Le droit des enfants de participer à la prise de décisions et à l'élaboration de mesures qui les concernent est de plus en plus reconnu dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce droit, qui se fonde juridiquement sur l'article 12 de la CRC, reste souvent négligé dans la politique étatique. Cependant, l'expérience a démontré que lorsqu'on permet aux enfants de s'exprimer, cela peut avoir un effet positif qui va bien au-delà du simple fait de donner aux enfants un de leurs droits. Cela se traduit souvent par une meilleure compréhension des problèmes sous-jacents auxquels les enfants sont confrontés, qui à son tour peut aboutir à des décisions plus adaptées, ainsi qu'à l'accélération des progrès.

Dans le contexte spécifique de la violence à l'encontre des enfants, la plupart des enfants ne sont pas considérés comme détenteurs de droits²¹. Ce ne sont généralement pas eux qui signalent les incidents de violence, et ils sont rarement associés aux discussions pour déterminer quelles mesures il conviendrait de prendre pour y mettre fin. Afin d'accélérer les progrès et de faire participer les enfants de manière constructive, il est nécessaire de réfléchir à la manière dont on pourrait faciliter le signalement de cas de violence par les enfants. Les Etats et les acteurs de la société civile devraient renforcer les tribunes où les enfants peuvent faire entendre leur voix. Les médiateurs des enfants devraient aussi s'assurer qu'ils écoutent les enfants dans leur travail. L'idée de mettre en place un Commissaire européen aux droits des enfants a été émise durant la Conférence. En outre, l'importance de signer et de ratifier le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications²² a été rappelée. L'entrée en vigueur de ce Protocole permettrait de mettre en place un mécanisme de plaintes individuelles concernant des violations des droits des enfants, et serait le premier signe que les enfants sont véritablement reconnus comme détenteurs de droits.

21. Cela ressort clairement des réponses des 27 Etats membres à l'enquête des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants.

22. Le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2011 et ouvert à la signature en 2012.

Une bonne pratique partagée durant la Conférence est celle des *Barnahus*, le modèle islandais des « maisons des enfants ». Dans les *Barnahus*, l'enfant est placé au centre de l'attention, entouré de professionnels spécialement formés qui savent comment communiquer avec les enfants, et dans un environnement adapté aux enfants. Là, l'enfant peut être examiné par des médecins et des psychologues, être entendu par la police et parler à un avocat ; il peut exprimer son point de vue sans se sentir menacé. Le modèle *Barnahus*, préconisé par le Conseil de l'Europe, représente actuellement l'un des moyens les plus efficaces de prendre en charge les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles. Il s'agit d'un bon exemple de coordination et de rassemblement des différents professionnels qui travaillent dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le modèle pourrait facilement être étendu à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

L'article 12 de la CRC mentionne notamment la possibilité pour l'enfant d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant. L'expérience de la Belgique a démontré que les enfants attachent une grande importance à ce genre de participation, mais que parmi eux, nombreux sont ceux qui ont été déçus de la façon dont ils ont été traités par le système judiciaire. Ils ont souvent eu le sentiment que le juge ne prenait pas le temps de les écouter, qu'ils n'étaient pas en mesure de s'exprimer librement ou qu'on ne les écoutait pas. En outre, les enfants ont souvent une connaissance insuffisante du fonctionnement des procédures judiciaires et des étapes suivantes, et il est nécessaire qu'on leur explique la procédure dans un langage qu'ils comprennent.

Lorsque des enfants serbes ont été interrogés sur la façon dont ils considèrent les châtiments corporels, ils ont répondu que les enfants devraient être protégés contre les châtiments corporels, à la maison et à l'école. Parents et enseignants devraient expliquer ce qui est bien et ce qui ne l'est pas au lieu d'avoir recours à la violence. Afin de permettre aux enfants de participer, le système doit prévoir des moyens accessibles aux enfants pour qu'ils puissent faire entendre leur voix. En d'autres termes, les enfants doivent savoir vers qui se tourner s'ils sont victimes de violence. Le milieu scolaire est un lieu essentiel où les enfants devraient être en mesure de trouver des personnes à qui faire confiance pour pouvoir se confier.

Recommandations

27. Les Etats doivent reconnaître que la participation des enfants est un droit pour tous les enfants qu'ils sont légalement tenus de garantir.
28. Les enfants devraient toujours et facilement être en mesure de demander des conseils et de trouver une personne de confiance à qui parler et/ou signaler

des incidents de violence, et tous les services et mécanismes concernant les enfants, judiciaires ou non, devraient être adaptés aux enfants.

29. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes nationaux intégrés sur la violence à l'encontre des enfants devraient être favorisées au moyen de la participation réelle et active des enfants.
30. Pour accélérer les progrès dans la prévention et l'éradication de la violence à l'encontre des enfants, les gouvernements devraient intégrer la participation des enfants dans leurs processus décisionnels.

XI. Conclusion

La Conférence d'Ankara a permis à des représentants de 26 Etats membres du Conseil de l'Europe de se rassembler et de faire le bilan des progrès réalisés dans le travail entrepris pour lutter contre la violence à l'encontre des enfants. Avec pour cadre l'enquête des Nations Unies sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants et les réponses de 27 pays européens, un certain nombre de bonnes pratiques ont été examinées. L'élaboration de stratégies nationales intégrées, le modèle *Barnahus* et d'autres services adaptés aux enfants, ainsi que des actions et des campagnes de la société civile, figuraient parmi les expériences partagées. De nombreuses faiblesses et sujets de préoccupation ont également été identifiés et examinés, et la ferme volonté d'améliorer la situation a été manifestée par les participants qui, ensemble, ont déterminé les futures mesures prioritaires. On relève parmi les principales questions examinées la coordination et la coopération, entre les institutions publiques elles-mêmes et entre les institutions publiques et la société civile. Pour les participants, l'une des principales difficultés consistait à déterminer comment œuvrer à la prévention de la violence, et la question de savoir comment améliorer les méthodes existantes de prévention ou en créer de nouvelles a suscité beaucoup d'intérêt.

Là où on ne peut pas prévenir la violence, des recours efficaces doivent exister pour que la responsabilité de ceux qui exercent la violence soit reconnue et pour aider les victimes à obtenir réparation, à se rétablir et à se réinsérer. Lorsque des procédures judiciaires et administratives intéressent les enfants, ces procédures doivent être adaptées aux enfants et tenir compte de leurs points de vue et de leurs droits fondamentaux. Il est nécessaire de procéder régulièrement à des évaluations indépendantes du système, suivies de révisions et de modifications lorsque des problèmes sont détectés. Lors du processus d'évaluation, les enfants devraient également être consultés car ils sont les premiers concernés.

Il a été affirmé à plusieurs reprises que la protection des enfants doit passer au-dessus de la politique, et que les droits des enfants ne devraient pas être compromis en raison de difficultés économiques qui n'ont de toute façon rien ou pas grand-chose à voir avec les enfants. Des politiques claires de protection des enfants et de leurs droits, reposant sur des recherches et des données, sont nécessaires pour fournir des données solides, donner une direction et fixer un délai pour ce travail important, et permettre d'évaluer avec fiabilité les progrès à réaliser. Le fait d'avoir une stratégie nationale intégrée, où tous les acteurs concernés ont un rôle clair et assument une responsabilité commune permettra de donner cette orientation aux travaux. En outre, l'inclusion est un élément indispensable pour éradiquer avec succès la violence à l'encontre des enfants; tous les acteurs concernés doivent savoir quel est leur rôle dans ce cadre et avoir le sentiment qu'ils peuvent faire la différence.

La RSSG des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants a félicité les Etats européens pour leur autocritique et leur détermination à accélérer les progrès dans la protection des enfants contre la violence, soulignant le rôle de chef de file de l'Europe dans ce domaine. Elle a souligné l'importance du partage d'expériences et de bonnes pratiques, et a rappelé que les activités de formation et de sensibilisation devraient être intégrées de manière continue dans les travaux visant à prévenir et à éradiquer la violence à l'encontre des enfants. La violence à l'encontre des enfants est comme un « virus » qui doit être combattu, et nous ne devons jamais relâcher nos efforts. Ce type de violence compromet tous les droits des enfants et a des conséquences graves et durables pour les victimes, tout en entraînant des coûts sociaux et économiques élevés. Même si ce phénomène reste très répandu et qu'il est parfois socialement accepté ou dissimulé, la violence à l'encontre des enfants peut être évitée; elle peut être efficacement prévenue.

Dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, les perceptions sociales de la violence à l'encontre des enfants changent lentement, et la Conférence d'Ankara a montré que des progrès ont été réalisés et qu'il existe une volonté de faire plus pour protéger les enfants contre la violence. Cela doit désormais se traduire par des mesures concrètes.

Mardi 27 novembre 2012

- 08 h 30** Enregistrement
- 09 h 30** Ouverture
M. Ayman ABULABAN, Représentant de l'UNICEF en Turquie
M^{me} Anica DJAMIC, Ambassadeur, Coordinatrice thématique du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour les enfants
M^{me} Marta SANTOS PAIS, Représentante spéciale du Secrétaire général (RSSG) des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants
M. Ahmad GHANIZADEH, Secrétaire d'État, Ministère des services de l'enfance, de l'égalité et de l'inclusion social, Norvège
M^{me} Fatma ŞAHIN, Ministre de la Famille et des Politiques sociales, Turquie
- 11 h 00** Pause-café
- 11 h 30** 1^{re} Session: Réponses internationales, européennes et nationales à la violence faite aux enfants
Modératrice: M^{me} Elda MORENO, Chef du Service de la Dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe
Intervenants:
M^{me} Marta SANTOS PAIS, RSSG des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, « Impact de l'étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants dans le monde et suivi au niveau national »
D^r Ruth FARRUGIA, Avocate et maître de conférences, Faculté de droit, Université de Malte, « Principaux résultats des initiatives prises en Europe en réponse au rapport d'étape de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants »
M^{me} Aşkın ASAN, Ministre adjointe de la Famille et des Politiques sociales, « Réponses de la Turquie à la violence faite aux enfants sur son territoire »
Les présentations seront suivies par une discussion
- 13 h 00** Déjeuner

14 h 30 2^e Session: Application des stratégies nationales intégrées sur la violence à l'égard des enfants: succès et embûches

Modératrice: M^{me} **Marta SANTOS PAIS**, RSSG des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

Intervenants:

M. Per-Anders SUNESSON, Directeur général adjoint, Division de la Famille et des Services sociaux, Ministère de la santé et des Affaires sociales, Suède

M^{me} Anniki TIKERPUU, Directrice de la Division de l'Enfance et des familles, Ministère des Affaires sociales, Estonie

M^{me} Teresa BOMBA CORREIA, Ministère du Travail et de la Solidarité sociale, Portugal

M. Peter NEWELL, Initiative mondiale visant à mettre un terme à tous les châtiments corporels infligés aux enfants, Royaume Uni

Les présentations seront suivies par une discussion

16 h 00 Pause-café

16 h 30 3^e Session: Services adaptés aux enfants pour la prévention des violences et la protection de l'enfance – améliorer la disponibilité des services et leur capacité de soutien aux enfants et aux familles

Modératrice: M^{me} **Gülsün BILGEHAN**, membre de la Grande assemblée nationale de Turquie et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Intervenants:

M^{me} Tamara LUKSIĆ-ORLANDIĆ, Médiatrice adjointe pour les droits de l'enfant, Serbie, « Soutien aux enfants et aux familles grâce à la parentalité positive »

M. Abdulkadir KAYA, Directeur général des Services à l'enfance, Ministère de la Famille et des Politiques sociales, « Services de prise en charge alternative et lutte contre la violence à l'égard des enfants »

M^{me} Maria DOUKAKOU, Psychologue clinicienne, Centre national pour la solidarité sociale, Directrice du service d'appel d'urgence « SOS enfance » et du Registre de l'enfance en danger, Grèce

M^{me} Christel DECRAIM, Chef de l'unité sur la justice des mineurs, Service de la politique criminelle, Service Fédéral Public Justice, Belgique

Les présentations seront suivies par une discussion

18 h 00 Clôture de la journée

Mercredi 28 novembre 2012

9 h 00 4^e Session: Systèmes de signalement, de recours et d'orientation, et amélioration de la collaboration intersectorielle dans le domaine de la violence à l'encontre des enfants

Modératrice: M^{me} **Aşkın ASAN**, Ministre adjointe de la Famille et des Politiques sociales, Turquie

Intervenants:

M. Bernard DE VOS, Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique

Prof D^r Türkan DAĞOĞLU, Membre de la Grande assemblée nationale de Turquie, Présidente de la Commission des droits de l'enfant du Parlement, « Faits nouveaux concernant le Médiateur des enfants en Turquie et le rôle de la Commission des droits de l'enfant du Parlement »

M^{me} Cinzia GRASSI, Experte de l'Observatoire national italien sur l'enfance et l'adolescence, Italie

M. Valeriu GHILETCHI, membre du parlement de la République de Moldova, membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Les présentations seront suivies par une discussion

10 h 30 Pause-café

11 h 00 5^e Session: Le rôle de la société civile et des médias dans l'instauration d'une culture du respect pour les droits de l'enfant et dans la sensibilisation du public aux violences à l'encontre des enfants

Modérateur: **M. Nail Abdülgazi ALATAŞ**, Sous-secrétaire adjoint, Ministère de la Famille et des Politiques sociales, Turquie

Intervenants:

M. Şahin ANTAKYALIOĞLU, Directrice du Centre des droits de l'enfant du Barreau d'Ankara, coordinatrice du réseau turc pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, « Le rôle des ONG dans l'instauration d'une culture du respect pour les droits de l'enfant »

M^{me} Kristina STEPANOVA, Chargée de programme, Save the Children Lituanie, campagne « Eduquer et non punir: campagne européenne contre les châtiments corporels »

M. Altin HAZIZAJ, Directeur général du Centre des droits de l'homme pour l'enfant, Albanie

Annexe 2 – Liste des participants

(Uniquement en anglais)

	<p>Dr Sevgi USTA, Faculté des Sciences Politiques, Université d'Istanbul, « Enseignements tirés d'une analyse des organisations de la société civile actives dans la lutte contre la violence faite aux enfants en Turquie »</p> <p>Les présentations seront suivies par une discussion</p>
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	<p>6^e Session : Suivi – contrôle, recherche, collecte de données et dispositifs d'échanges d'informations sur la violence à l'encontre des enfants</p> <p>Modérateur: M^{me} Çiğdem Münevver ÖKTEN, membre de la Grande assemblée nationale de Turquie</p> <p>Intervenants :</p> <p>M. Adem ARKADAŞ-THIBERT, Centre international de l'enfance, Turquie, « Indicateurs et surveillance de la violence contre les enfants »</p> <p>M^{me} Anna NORDENMARK, chargée de programme, Bureau régional de l'UNICEF pour les PECO/CEI, « Recherches sous-régionales sur la réactivité des systèmes d'identification et de signalement des cas de violence contre les enfants »</p> <p>Dr Hakan SARI, Ministère de l'Education nationale, Turquie, « Collecte des données sur les violences à l'école »</p> <p>Les présentations seront suivies par une discussion</p>
15 h 30	Pause-café
16 h 00	<p>Conclusions</p> <p>M^{me} Marta SANTOS PAIS, RSSG des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants</p> <p>M. Nail Abdülgazi ALATAŞ, Sous-secrétaire adjoint, Ministère de la Famille et des Politiques sociales, Turquie</p>
16 h 30	<p>Remarques finales</p> <p>M^{me} Elda MORENO, Chef du Service de la Dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe</p> <p>M. Ayman ABULABAN, Représentant de l'UNICEF en Turquie</p> <p>M. Abdulkadir KAYA, Directeur général des Services de l'enfance, Ministère de la Famille et des Politiques sociales, Turquie</p>

Albania	Bulgaria
<p>Mr Altin HAZIZAJ General Director Children's Human Rights Centre of Albania</p>	<p>Ms Kalina KOSTOVA Chief expert in Directorate "State policy for child" State Agency for child protection in Bulgaria</p>
Azerbaijan	Croatia
<p>Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA Deputy Chairperson of the State Committee on Family, Women and Children's Affairs</p>	<p>Ms Martina STABI Ministry of Social Affairs and Youth</p>
Belgium	Estonia
<p>Mr Bernard DE VOS Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>	<p>Ms Anniki TIKERPUU Head of Child Rights and Services for Children</p>
<p>Ms Christel DE CRAIM Head of juvenile justice unit, Service for criminal justice, Federal Public Service Justice</p>	Finland
Bosnia and Herzegovina	<p>Ms Marjatta HIEKKA Ministry of Foreign Affairs</p>
<p>Mr Elmedin MURATBEGOVIĆ Faculty of Criminal Justice and Security University of Sarajevo Criminal Policy Research Center (CPRC)</p>	<p>Ms Reetta PELTONEN Secretary to the Advisory Board for the Ombudsman for Children</p>
<p>Milena JURIC Expert Advisor for Monitoring Children Rights Ministry for Human Rights and Refugees of Bosnia and Herzegovina</p>	Georgia
	<p>Ms Ekaterine SANEBLIDZE Head of the Guardianship/Care and Social Programs Department of Social Service Agency</p>
	<p>Ms Lia SARALIDZE Executive Director The Public Health and Medicine Development Fund of Georgia</p>

Greece
<p>Ms Maria DOUKAKOU Clinical Psychologist, Head of our SOS Child Line as well as the National Register of Children in Danger. National Centre for Social Solidarity</p>
Italy
<p>Ms Cinzia GRASSI Expert, Italian National Observatory on Childhood and Adolescence</p>
<p>Ms Susanna GREIJER PhD student, European University Institute</p>
Latvia
<p>Ms Viktorija BOĻŠAKOVA Child and Family policy department Ministry of Welfare of the Republic of Latvia</p>
Lithuania
<p>Mr Paulius GEDVILAS Expert from Children and Youth division Ministry of Social Security and Labour</p>
<p>Ms Kristina STEPANOVA National campaign co-ordinator Save the Children campaign "Educate, do not punish"</p>
Malta
<p>Ms Ruth FARRUGIA Advocate and Senior Lecturer University of Malta</p>

Republic of Moldova
<p>Ms Anastasia GRUZIN Superior consultant, policy development in the area of prevention of violence against children, Family and Child's Rights Protection Department of the Ministry of Labour, Social Protection and Family</p>
Montenegro
<p>Ms Svetlana SOVILJ Senior Adviser for Child Protection Ministry of Labour and Social Welfare</p>
<p>Ms Nevenka STANKOVIC Deputy Ombudsman for Children's Rights</p>
Norway
<p>Mr Ahmad GHANIZADEH State Secretary Norwegian Ministry of Children, Equality and Social Inclusion</p>
<p>Ms Barbro A. BAKKEN Director General Norwegian Ministry of Children, Equality and Social Inclusion</p>
<p>Ms Leila ERDIS Senior Adviser Norwegian Ministry of Children, Equality and Social Inclusion</p>
<p>Ms Annika PALO Counsellor Embassy of Sweden in Ankara</p>

Poland
<p>Ms Malgorzata SKÓRKA Chief Expert Ministry of National Education, International Co-operation Department</p>
Portugal
<p>Ms Teresa BOMBA CORREIA Adjointe au Ministre de la Solidarité et de la Sécurité Sociale Ministère du Travail et de la Solidarité Sociale</p>
Serbia
<p>Ms Tamara LUKSIC-ORLANDIC Deputy Ombudsman for children's rights</p>
<p>Ms Jasmina IVANOVIC Head of Division Ministry of Labour and Social Policy</p>
Slovakia
<p>Ms Janka DIVINCOVA Director Joint Secretariat of Committees Ministry of Labour, Social affairs and Family</p>
Spain
<p>Ms Magacha JUSTE Subdirección General de Infancia Dirección general de servicios para la familia y la infancia Ministerio de sanidad, servicios sociales e igualdad</p>

Sweden
<p>Mr Per-Anders SUNESSON Deputy Director-General Division for Family and Social Services, Ministry of Health and Social Affairs</p>
«The former Yugoslav Republic of Macedonia»
<p>Ms Elka TODOROVA Counsellor at the Unit for social, family and legal protection of children and family, Department for social protection Ministry of Labour, family and Social Policy of the Republic of Macedonia</p>
Turkey (speakers)
<p>Ms Fatma ŞAHIN Minister of Family and Social Policies</p>
<p>Ms Aşkın ASAN Deputy Minister of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Abdulkadir KAYA Director General Child Services Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Nail Abdulgazi ALATAŞ Deputy Under Secretary of the Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Ms Turkan DAĞOĞLU Member of the Turkish Grand National Assembly Head of the Parliament Child Rights Committee</p>

Ms Sahin ANTAKYALIOĞLU Chair of Ankara Bar Association Children Rights Centre Co-ordinator of the Turkish Network Combating CSEC Ankara
Ms Ciğdem Münevver ÖKTEN Member of the Turkish Grand National Assembly
Mr Hakan SARI General Director, National Ministry of Education
Mr Sevgi USTA Faculty of Political Sciences Istanbul
Mr Adem ARKADAS-THIBERT International Children's Centre
Turkey (other)
Ms Arzu AKBAŞ Member Özgürlüğünden Yoksun Gençlerle Dayanışma Derneği - Association for Solidarity with Freedom-Deprived Juvenile
Ms Bürge AKBULUT Vice President Humanist Group Association
Ms Aylin AKÇAY Psychologist Ministry of Family and Social Policies
Mr İbrahim AKIN Ministry of Labor and Social Security
Mr Sinan AKSU Deputy Director General Ministry of Youth and Sports

Ms Aliye AKTAŞ Dean Selçuk University
Mr Sabit AKTAŞ Lawyer TBB ÇOCUK H. KURULU
Mr Ahmet ALGÜN Training Expert Ministry of Youth and Sports
Ms Asuman ALTAN Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Mr Şahin ANTAKYALIOĞLU Co-ordinator Network for Fighting against Commercial sexual exploitation of children
Ms Asuman ARKUTAN Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Mr Serdar ARSEVEN Columnist YENİ AKUT Newspaper
Ms Yaprak AŞK Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Murat ASLAN Clerk Ministry of Family and Social Policies
Ms Emine ASLAN Social Worker Ministry of Family and Social Policies

Mr Şahin ASLAN Deputy Governor İZMİR Governorate
Mr Abdullah ASLANER EDİRNE Deputy Governor Governorate
Mr İbrahim AVCI Auditor Presidency Regulation and Supervision Agency
Ms Şebnem AVŞAR KURNAZ Department Head Ministry of Family and Social Policies
Mr Şükrü AYDOĞAN GAZİ Child Care Institution (12-17 ages)
Mr Erdoğan AYGENÇ KAYSERİ Deputy Governor Governorate
Ms Hilal BALAT Doctor Turkish Community Health Institution
Ms Seval BALCI Academician Ankara University
Ms Hacer BAŞER Department Head Ministry of Family and Social Policies/ Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Mr H. Basri CANBAZ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies ESKİŞEHİR Provincial Directorate

Ms Mürüvvet BAYRAK Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Mustafa BİLİR Researcher Ministry of Family and Social Policies
Ms Kadriye BOZKURT Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Hidayet BOZKURT Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Mr Selahattin BULUT Provincial Director MoFSP, MERSİN Provincial Directorate
Mr Hasan BÜKER Expert Police Academy
Mr Yılmaz ÇAĞLAYAN President Ankara Lobby Platform
Ms Elçin ÇAKAR TERZİOĞLU Expert Ministry of Justice Prison and Detention Houses General Directorate
Mr Osman ÇAKIR Director General Ministry of Family and Social Policies
Mr Nursal ÇAKIROĞLU GAZİANTEP Deputy Governor Governorate

Mr Cengiz CANTEKİN Social Worker 75.YIL Care and Rehabilitation Center for Elderly People
Mr Arif CELAL KOÇOĞLU Legislation Expert Turkish Grand National Assembly
Mr Selim ÇELENK Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Ms Burcu ÇELİK Journalist SABAH Newspaper
Mr İbrahim ÇELİKTA Expert Ministry of Health
Mr Ali ÇETİN Deputy Governor ESKİŞEHİR Governorate
Ms Mine CİHANOĞLU Member Turkish Psychological Association
Mr Kasım ÇOMARLI Group Head Ministry of National Education, Secondary Education General Directorate
Ms Hurican ÇUFADAR Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Füsün ÇUHADAROĞLU President Turkish Association of Child and Adolescent Psychiatry

Mr Tolga DAĞLI Manager Marmara University Faculty of Medicine Child Protection Implementation and Research Center
Ms Türkan DAĞOĞLU MP Turkish Grand National Assembly
Ms Arzu DEĞDEVİREN Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Ms Gülden DELEN Statistician Ministry of Family and Social Policies
Mr Nurettin DEMİR MP Turkish Grand National Assembly
Mr Mehmet DEMİR Deputy Governor DİYARBAKIR Governorate
Mr Engin DEMİR Department Head Ministry of Family and Social Policies
Ms Safiye DEMİRAL YILDIZ Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Özkan DOĞRUER Sociologist Ministry of Family and Social Policies
Mr Armağan DURMAZ Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Ms Gözde DURMUŞ Project Co-ordinator İSTANBUL BİLGİ University Child Works Unit - ÇOÇA

Ms Fatma DÖNMEZ Presidency of Religious Affairs
Mr Mehmet EMİN BOSTANLI Provincial Director ASP KONYA İL MÜD. KONYA
Mr M. EMİN KORKMAZ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Mr Emin ERASLAN Department Head Ministry of Family and Social Policies/ Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Asiye ERDEMİR Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Mehmet ERDOĞAN Expert Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate R&D
Mr Türküler ERDOST Psychologist Ministry of Family and Social Policies, Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Sibel ERENEL Vice President Foundation for Promotion of Guidance and Counseling in Higher Education
Ms Rezzan EREVİKLİ Teacher Ministry of National Education, Lifelong Learning General Directorate

Ms Gülgün ERGİN Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Ms Neşe EROL President Infant Mental Health Association
Mr Zekeriya ERTAŞ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Ms Günnur ERTUNG Analyst TÜBİTAK - Scientific and technological research council of turkey Job
Mr Ömer FARUK ALTINTAŞ Expert Prime Ministry of Republic of Turkey Turkish and Relative Communities Abroad
Ms Canan GÜLERYÜZLÜ Expert Ministry of Culture and Tourism
Ms Hanife GÜLİN KOÇAK Job Analyst TÜBİTAK - Scientific and technological research council of turkey
Mr Kudret GÜLTAŞ Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Ms Arzu GÜMÜŞ Reporter BUGÜN Newspaper
Ms Gülsen GÜNEŞ Academician Halk Sağlığı Uzmanları Derneği - Turkish Society of Public Health Experts

Ms Gülden GÜNEŞLİGÜN Psychologist Ministry of Family and Social Policies/ Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Mr Mustafa GÜNEY Deputy Governor BURSA Directorate
Ms Fatma GÜNGÖREN ÇEKİK Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Selahattin GÜVEN Expert RTÜK - Supreme board of radio and television Supreme Board
Ms Hülya GÜVEN MP Turkish Grand National Assembly
Ms Serap GÖKÇE Psychologist Ministry of National Education, Special Education General Directorate
Mr Osman GÖKTURK Clerk Ministry of Foreign Affairs
Mr Fahri HOCAOĞLU Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Mr Halil İBRAHİM ERTEKİN Deputy Governor TRABZON Governorate

Ms Runa İDİL USLU Member Türkiye Çocuk ve Genç Psikiyatrisi Derneği - Turkish Association of Child and Adolescent Psychiatry
Ms Aynur İLHAN ÇAK Social Worker Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Elif İLKAY ÖZALP Teacher Ministry of National Education, Special Education General Directorate
Ms Zehra İMAROĞLU Ministry Adviser Ministry of Family and Social Policies
Mr Önal İNALTEKİN Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Mr Adnan İPEKDAL Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Ms Esra KABADAYI Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Murat KAHRAMAN GÜNGÖR Manager TÜBİTAK - Scientific and technological research council of turkey Institute
Mr Ali KAPUDAN Clerk Ministry of Family and Social Policies
Mr Süleyman KARADELİ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies

Ms Süreyya KAVAKLI Researcher Prime Ministry of Republic of Turkey Human Rights Presidency
Mr Servet KAYA Judge Ministry of Justice
Mr Ogün KAYACAN Lawyer Association for Protecting Children, Women and Their Families
Ms Hatice KAYNAK Lawyer Association for Preventing Child Abuse and Neglect
Mr Hakan KEÇE Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Insaf KILIÇ President Ankara Girişimci Kadınlar Derneği - Ankara Women Entrepreneurs Association
Mr Yaşar KOÇAK Civil servant Social Security Institution
Ms Ezgi KOMAN The Agenda is Children: The Association for Promoting, Universalizing, Implementing, and Monitoring the Implementation of the Rights of the Child
Mr Ahmet KURT Social Worker Ministry of Family and Social Policies

Ms Mualla KURT Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Mr Kamil KURTUL Academician KIRIKKALE University
Ms Rüveyda KÜÇÜK Expert Ministry of European Union
Mr A. MURAT ALTUĞ Department Head Ministry of Family and Social Policies
Mr Sultan MURAT AYDIN Provincial Director Ministry of Family and Social Policies
Ms Elif ODABAŞ Psychologist Child Monitoring Center
Ms Dilek OKKALI SANALMIŞ Expert Ministry of Development
Mr Ahmet OKUR Deputy Department Head Ministry of Family and Social Policies, Ministry of Family and Social Policies, Child Services General Directorate
Ms Figen PASLI Academician Gazi University
Ms Neşe ŞAHİN TAŞGIN Member Social Workers Association Provincial Executive Committee

Ms Figen ŞAHİN Academician Gazi University Faculty of Medicine
Mr Özgür ŞAHİN Project Co-ordinator Başak Culture and Arts Foundation
Mr Turgut SAK Educator MoFSP, ADANA Provincial Directorate
Ms Yaprak SARIŞIK Research Assistant Education Reform Initiative
Ms Handan SAYER Expert on Women Status Ministry of Family and Social Policies
Mr Ali ŞERBETÇİOĞLU Clerk Ministry of Family and Social Policies
Mr Halil SERDAR CEVHEROĞLU Deputy Governor ANTALYA Governorate
Mr Mehmet ŞERİF CAMCI General Secretary Ivy Association: Battle against Poverty and Sustainable Development
Ms Hatice SEVAL ARSLAN Investigating Judge Ministry of Justice
Mr Haluk ŞİMŞEK Deputy Governor SAMSUN Governorate
Mr Erdal SIRMATEL ÜMİTKÖY Care and Rehabilitation Center for Elderly People

Mr Gürbüz SOYLU Expert Turkish Statistics Institution
Ms Zübeyde SUNAY ÖZKUL Provincial Director MoFSP, BURSA Provincial Directorate
Ms Müberra SUNGUR Project Administrator TÜBİTAK - Scientific and technological research council of turkey
Mr Ruken TANAMAN Provincial deputy Director Ministry of Family and Social Policies
Ms Afife TAŞ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies ANTALYA Provincial Directorate
Ms Zeynep TECİK Job Analyst TÜBİTAK - Scientific and technological research council of turkey
Mr Mehmet TOKDEMİR YENİMAHALLE Visually Handicapped Rehabilitation Center
Ms Büşra TOKLUOĞLU Journalist HABER EVET
Ms Menekşe TOKYAY MP Adviser Turkish Grand National Assembly
Ms Zehra TORTOP Interpreter Ministry of Family and Social Policies
Mr Mustafa TOSUN Provincial Director Ministry of Family and Social Policies

Mr Şener ULUDAĞ Academician Police Academy
Ms Betül ULUKOL Academician Ankara University Faculty of Medicine
Ms Sevgi USLU Civil servant Ministry of Family and Social Policies
Ms Sevgi USTA Academician İstanbul University
Ms Dilek VURAL KELEŞ Research Assistant Atatürk University Faculty of Medicine
Mr Hakan Y. ERDOĞAN Deputy Governor SİVAS Governorate
Ms Asli YAKICI Project Officer Türkiye Eğitim Gönüllüleri Vakfı - Educational Volunteers Foundation of Turkey
Ms Songul YAKUT Gendarmerie General Command
Mr Fikret YAMAN Social Worker Ministry of Family and Social Policies
Ms Yıldız YAPAR Expert Ministry of Development

Ms Elif YARAY Intern Network for Fighting against Commercial sexual exploitation of children
Mr Erkan YAVUZYILMAZ Academician Ankara University
Mr Kutluhan YAZICI Department Head Ministry of Family and Social Policies
Ms Asli ÜGDÜL Ambassador Ministry of Foreign Affairs
Ms Şadiye YILDIRIM Interpreter Ministry of Family and Social Policies
Mr Abdullah YILDIRIM Judge Justice Academy
Ms Reyhan YILDIRIM ATAKUR Judge Justice Academy
Mr Zafer YILDIRIM Provincial Director MoFSP, SİVAS Provincial Directorate
Mr Ömer ÜNEL Student Gazi University Faculty of Medicine
Mr Osman ÜNLÜ Deputy Under-Secretary Ministry of National Defence

<p>Ms Didem ÜNSÜR Communication and Resources Co-ordinator The Agenda is Children: The Association for Promoting, Universalizing, Implementing, and Monitoring the Implementation of the Rights of the Child</p>
<p>Ms Seval ÜSTÜNER Social Worker Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Bekir YUMNU Director Ministry of Family and Social Policies KOCAELİ Provincial Directorate</p>
<p>Ms Melek YÜCEL VALURTC Expert Prime Ministry of Republic of Turkey Turks in Overseas and Relative Communitie</p>
<p>Ms Fadime YÜKSEL Doctor Ministry of Health</p>
<p>Ms Aysin YÜKSEL Midwife Turkish Community Health Institution</p>
<p>Mr Mehmet YÜZER Deputy Governor VAN Governorate</p>
<p>Ms Lale ÖCAL Provincial Director Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Bilgin ÖZBAŞ Provincial Director Ministry of Family and Social Policies</p>

<p>Mr Sabri ÖZDEMİR Head of Division Ministry of National Education, Basic Education General Directorate</p>
<p>Ms Betül ÖZDÜREN Head of Unit Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Ş.CEM ÖZER Social Worker SİNCAN Child Care Institution (12-17 ages)</p>
<p>Mr Gürkan ÖZKAN Head of Unit Ministry of Family and Social Policies</p>
<p>Mr Erol ÖZKAN Deputy Governor KONYA Governorate</p>
<p>Mr Anil ÖZKAYA Chief of Bureau Security General Directorate</p>
<p>Ms İnci ÖZKAN Deputy Police Chief Security General Directorate</p>
<p>Ms Özlem ÖZMEN Assistant Expert Ministry of Labor and Social Security</p>
<p>Mr Ayhan ÖZULUDAĞ Civil servant Ministry of Industry</p>
<p>Ms Nazli ÖZÜGÜZEL Intern Network for Fighting against Commercial sexual exploitation of children</p>

<p>United Kingdom</p>
<p>Peter NEWELL Global initiative to end all corporal punishment of children</p>
<p>International Organisations</p>
<p><i>United Nations SRSG</i></p>
<p>Ms Marta SANTOS PAIS United Nations Secretary-General's Special Representative on Violence against Children</p>
<p><i>Unicef Reginal Officer for CEE</i></p>
<p>Ms Anna NORDENMARK SEVERINSSON Programme Specialist Child Protection Section, UNICEF Regional Office for CEE/CIS</p>
<p><i>Unicef Turkey Office</i></p>
<p>Mr Ayman ABULABAN Country Office Representative</p>
<p>Ms Regina DE DOMINICIS Deputy Country Office Representative</p>
<p>Ms Séverine JACOMY- VITÉ Head of Child Protection Section</p>
<p>Ms Didem AKAN Communication Officer</p>
<p>Ms Sinem Sefa BAYRAKTAR Child Protection Programme Assistant</p>
<p>Ms Zeynep BENLİ Child Protection Programme Assistant</p>

<p>Mr Barış DEYİRMENCI Communication Assistant</p>
<p>Ms Sema HOSTA Head of Communication Section</p>
<p>Ms Nur OTARAN Consultant</p>
<p>Ms Eylem SAVUR Child Protection Programme Officer</p>
<p>Mr Gökten KOCYILDIRIM Child Protection Programme Officer</p>
<p>Ms Ceylan Nimet TUNCA Child Protection Assistant</p>
<p>Ms İrem TAMER Intern Communication</p>
<p>Ms Yonca YILDIRIM Intern Communication</p>
<p><i>Other Unicef Country Offices</i></p>
<p>Ms Ketevan MELIKADZE Social Welfare Officer United Nations Children's Fund (UNICEF), Georgia</p>
<p>Ms Valeria ILIES Child Protection Officer UNICEF Moldova, Moldova</p>
<p>Ms Biljana LUBAROVSKA Head of Child protection Section UNICEF MK Country Office, "The former Yugoslav Republic of Macedonia"</p>

<i>European Union</i>
<p>Mr Gerhard SALZER Sector Manager Justice, Security and Human Rights Delegation of the European Union to Turkey</p>
<i>Committee of Ministers of the Council of Europe</i>
<p>Ambassador Anica DJAMIĆ Thematic co-ordinator of the Committee of Ministers for Children's Rights</p>
<i>Parliamentary Assembly of the Council of Europe</i>
<p>Ms Gülsün BILGEHAN Member of Turkish Grand National Assembly Member of PACE Committee on Equality and Non-Discrimination</p>
<p>Mr Valeriu GHILETCHI First Vice-Chairperson PACE Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development</p>
<i>Council of Europe Secretariat</i>
<i>DG1 - Human Rights and Rule of Law</i>
<p>Ms Eida MORENO Head of Department Gender Equality and Human Dignity Justice and Human Dignity Directorate</p>
<p>Ms Gordana BERJAN Administrator Children's Rights Division Justice and Human Dignity Directorate</p>

<p>Ms Amaia VETTER Assistant Children's Rights Division Justice and Human Dignity Directorate</p>
<i>Parliamentary Assembly</i>
<p>Ms Maren LAMBRECHT Secretary to the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development</p>
<i>Council of Europe Office, Ankara</i>
<p>Mr Adrian BUTLER Head of Office</p>
<p>Ms Arzu-Burcu TUNER-DEDEOĞLU EDC HRE project officer</p>
<i>Interpreters</i>
<p>Ms Claude JEANALEXIS Interpreter</p>
<p>Ms Ebru KANIK Interpreter</p>
<p>Ms Seher KUMBAROĞLU Interpreter</p>
<p>Ms Sylvie NOSSEREAU Interpreters</p>

